



Procès-verbal

Conseil municipal

03 février 2021

Date de convocation : 29/01/2021

Lieu de séance : Salle des fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot

Président de séance : Jean-Michel BOLVIN

Secrétaire de séance : Jean-Jacques PUYDOYEUX

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Mme BLANDINEAU Annette, M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Absents excusés : Mme LACOUR Isabelle, M. LATUILLERIE Bernard

Absents : -

Pouvoirs : Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice, M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Début de la séance à 19h30

- ❖ M. le Maire remercie les élus présents et énonce les pouvoirs.
- ❖ M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal du 13/01/2021. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé.
- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX est désigné secrétaire de séance.

1. FINANCES

1.1. Orientations budgétaires 2021

Avant de donner la parole à Christine VALEAU LABROUSSE, adjointe en charge des Finances, M. le Maire précise que les orientations budgétaires qui vont être présentées ne demandent pas de vote mais permettront de mieux appréhender le budget quand il sera présenté en mars.

Christine VALEAU LABROUSSE remercie les présidents de commissions pour leurs propositions financières puis rappelle qu'un support a été distribué à tous les élus (annexé au procès-verbal).

Elle informe vouloir échanger sur la situation financière 2020 à travers une analyse puis présenter les orientations budgétaires 2021.

Cette présentation a donné lieu à diverses remarques ou interrogations de la part des élus :

- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX souhaite qu'un groupe de travail spécifique soit créé avant l'été afin de réfléchir autour du renouvellement des illuminations de Noël, ces dernières étant vieillissantes.
- ❖ Il annonce également qu'il est envisagé l'achat d'une épareuse hydraulique, ainsi qu'une lame pour effectuer des saignées et un arceau arrière pour équiper le tracteur. Celui-ci est utilisé par l'agent en charge de l'entretien des chemins et doit être protégé par l'arrière des chutes de branches.
- ❖ Il ajoute que l'installation de ralentisseurs est à envisager à différents endroits en agglomération, tout comme celle d'un radar pédagogique sur la RD10.

- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX interroge Hervé LABBÉ sur d'éventuelles subventions par la Fédération Française de Tennis pour la construction de nouveaux courts.
 - Hervé LABBÉ annonce que les travaux sont plus chers que prévus. En effet, les nouveaux terrains seront adaptés aux handicapés. Cela se traduit par des terrains plus grands avec un accès facilité. Par contre, cela permettra d'obtenir davantage de subventions. La subvention classique de 10% passerait à 30 voire 40%. Ils seront situés entre l'aire couverte et la RD674, sur le terrain qui sert de parking lors des Gaminades.
 - Jérôme DESBROSSE informe qu'il faudra rajouter 10 000 € pour l'éclairage au montant présenté sur le document. Hervé LABBÉ précise qu'un court de tennis a une durée de vie de 40 ans si les matériaux utilisés sont de qualité.
- ❖ Maximillian CARTER s'interroge quant aux 35 000 € affectés à une défense incendie.
 - Philippe MICHELET informe qu'il s'agit d'assurer la défense incendie du lieu-dit « La Croix Mariotte » à Saint-Amant avec l'installation d'une bache incendie. Cette installation est indispensable car liée à une autorisation d'urbanisme accordée à Monsieur MENUJER. Cette bache sera située sur un terrain lui appartenant et donnera lieu à une convention. Il explique que la pression du réseau d'eau potable est trop faible pour l'installation d'une borne.
 - Béatrice PIVETEAU rappelle qu'assurer la défense incendie des habitations est obligatoire.
 - Annette BLANDINEAU estime qu'il y a une inégalité de traitement quant aux conventions signées et aux modalités d'installation de bâches incendie sur la commune.
- ❖ Corinne CHARRANNAT souhaite savoir quand sont prévus les travaux de la RD674 entrée Nord. Bernard HERBRETEAU informe que le 08 mars, une réunion avec le CAUE permettra d'avoir plus d'éléments concernant la réalisation des travaux d'aménagements sur le bourg en général. Concernant la RD674, il semblerait que ces travaux ne puissent se faire avant 2023. Philippe MICHELET souligne que les réseaux d'eau et d'assainissement seront refaits en même temps.
- ❖ Bernard HERBRETEAU informe que des travaux d'électricité seront à prévoir et des rideaux occultants seront à installer dans l'ancienne mairie de Saint-Eutrope, avant l'installation du club photo.
- ❖ Philippe MICHELET met en garde sur le fait que si certains travaux concernant l'aménagement de la mairie commencent en automne, des factures seront à régler avant le vote du budget 2022. Il préconise par conséquent d'inscrire une ligne supplémentaire au budget pour cette opération, en plus du coût de l'étude.
- ❖ Bernard HERBRETEAU interpelle Jérôme DESBROSSE sur la réalisation du parcours sportif qui ne sera certainement pas réalisé dans l'année.
 - Jérôme DESBROSSE répond que cela est une éventualité à envisager. Ce projet sera construit et réfléchi avec le recul nécessaire, mais cela ne veut pas forcément dire qu'il sera reporté de beaucoup.
- ❖ Olivier DEMESSEMAKERS souhaite des précisions de la part de M. le Maire quant à une proposition qu'aurait eu La Parenthèse de la part de la mairie de Montboyer, pour occuper les anciens locaux de l'école.
 - M. le Maire annonce que c'est bien un projet qui se fera à Montmoreau, dans les anciens locaux de Plaisir d'Automne. Il ajoute que la CDC organisera prochainement une réunion avec les élus du conseil pour présenter deux projets d'importance : la maison de santé, avec la venue des architectes et l'aménagement d'un tiers-lieu et donc de La Parenthèse à Plaisir d'Automne.
- ❖ Suite à cette présentation, M. le Maire annonce une situation financière saine mais interroge les élus sur l'option financière à choisir afin de réaliser ces investissements :

- Soit la commune ne contracte pas d'emprunt et épuise ses réserves
 - Soit les travaux sont phasés sur plusieurs années
 - Soit les travaux sont phasés sur un délai court (2 ans) et la commune emprunte. Il ajoute que de toute manière, les grosses opérations seront forcément phasés du fait du délai de réalisation.
- Michel PAUL-HAZARD estime qu'il faut profiter des faibles taux d'emprunt actuels.
 - Thierry BRUNO souligne que plusieurs emprunts vont bientôt se terminer.
 - Jérôme DESBROSSE souhaite savoir si emprunter n'affaiblira pas de façon conséquente la capacité d'emprunter de la commune d'ici quelques années, d'autant plus que certains gros projets ne sont aujourd'hui pas estimés financièrement (aménagement du bourg, complexe sportif...).
 - Christine VALEAU LABROUSSE estime que les ratios étant actuellement tellement bas, cela laisse assez de marge pour emprunter sans alerter la Préfecture.
 - Jérôme DESBROSSE souligne qu'à la fin de cette année, il y aura plus d'éléments financiers qui permettront d'avoir une meilleure vue sur les investissements importants à venir et par conséquent sur les emprunts à contracter.
 - C'est pourquoi Christine VALEAU LABROUSSE propose de n'emprunter que pour le projet d'aménagement du bourg de Saint-Amant pour le moment.
 - Maximillien CARTER souhaite avoir la confirmation que les intérêts sont inscrits en fonctionnement. Christine VALEAU LABROUSSE affirme que oui et donne un montant approximatif de 10 000 € annuels.
 - Christine VALEAU LABROUSSE propose de transmettre aux élus la projection budgétaire de la section de fonctionnement.

1.2. Subvention Diagnostic des tilleuls de la place de l'église de Saint-Amant

Jean-Jacques PUYDOYEUX, adjoint à la Voirie et au Développement Durable, annonce que la DREAL peut financer l'expertise des tilleuls de la place de Saint-Amant à hauteur de 50%.

Il invite par conséquent le conseil à autoriser M. le Maire à engager la demande de subvention.

Il ajoute que l'intervention a pu être avancée au 22 février.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à réaliser la demande subvention à la DREAL. (D2021_2_1)

Jean-Jacques PUYDOYEUX annonce être à la recherche d'anciennes cartes postales représentant la place de l'église et son mail d'origine.

1.3. Licence IV : demande de dégrèvement

M. le Maire informe que les propriétaires de la Gourmandise sollicitent l'aide de la commune. La baisse de leur activité due au confinement. Ils souhaitent que la commune ne leur facture pas la Licence IV qu'ils louent 50€/mois.

Il rappelle que cela avait été évoqué lors d'un précédent conseil mais précise que l'effet rétroactif ne peut pas être appliqué. Il souligne que tous les restaurateurs ont déjà bénéficié

- ❖ Murielle HÉRAUD propose que soit appliquée l'équité et que le manque à gagner depuis le début du confinement soit rattrapé.

- ❖ Myriam HUGUET s'interroge sur les autres restaurateurs
 - M. le Maire précise que ces derniers sont propriétaires de leur licence IV et que tous ont déjà bénéficié d'une aide de 200 € de la part de la commune.

M. le Maire propose de ne pas leur faire payer la licence IV jusqu'à la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire payer la licence IV aux propriétaires du restaurant la Gourmandise, du 1er mars au 31 décembre 2021, soit 10 mois, la situation pourra être revue en janvier 2022, selon l'évolution des mesures gouvernementales. (D2021_2_2)

2. ADRESSAGE

2.1. Numérotation des habitants - géolocalisation

Bernard HERBRETEAU, adjoint en charge de l'urbanisme, indique qu'un document a été envoyé aux élus mentionnant les changements significatifs concernant les noms de rue ou de lieux-dits.

Il rappelle qu'à l'issue de la création de la commune nouvelle (*validée par l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016*), il y avait lieu de créer une commission adressage pour travailler sur la dénomination et la numérotation des voies et hameau de la commune de MONTMOREAU.

Il ajoute qu'une convention avec les services de la poste a été signée le 3 mai 2017 pour assister la commune dans le processus de dénomination et de numérotation. Entre 2017 et 2019, de nombreuses réunions de travail ont ainsi été organisées avec le correspondant de la poste dans chaque commune déléguée, puis d'autres avec l'ensemble de la commune, dans le but de :

- Supprimer les doublons de nom des voies, de prévoir les futurs numéros, d'identifier les adresses des poteaux incendie, des transformateur Électrique, des zones de captage d'eau potable...
- Faciliter la géolocalisation de toutes les adresses de particulier, professionnel, d'infrastructures nécessaires au service de secours.

Bernard HERBRETEAU indique que la finalisation a été retardée en raison du Covid et des départs successifs de l'agent postal, mais qu'à ce jour, la totalité des adresses est validée par la commission.

Il informe qu'à ce stade, les services de la poste préconisent habituellement une réunion publique pour informer officiellement la population, mais cela est impossible en raison de la crise sanitaire.

C'est pourquoi, il suggère l'usage de tous les moyens de communication à disposition de la commune afin d'informer les administrés des changements significatifs : site Internet, Facebook, infos MONTMOREAU et Panneau Pocket, en précisant que la liste complète des adresses sera consultable au secrétariat de la mairie.

Il ajoute que la commune informera les habitants de leur nouvelle adresse.

Bernard HERBRETEAU invite les élus à se prononcer sur la dénomination des voies et la numérotation des habitations sur la commune.

- ❖ Jérôme DESBROSSE s'insurge de voir disparaître le nom de certains lieux-dits. Il prend l'exemple du Maine Brun qui devient Route du Biarnais.
- ❖ Bernard HERBRETEAU informe qu'il est possible de rajouter une ligne sur l'adressage indiquant le nom du lieu-dit et précise que chaque bâtiment aura également un numéro. Il ajoute que ce travail a été long et fastidieux et engagé depuis 2017.

- ❖ Il indique que c'est un listing de plusieurs pages, constitué de chaque habitation qui sera transmis en préfecture. Il est consultable sur demande par les élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité d'approuver la nouvelle numérotation des habitants. (4 abstentions : Jérôme DESBROSSE, Myriam HUGUET, Ita CHASTEL, Annette BLANDINEAU)
(D2020_2_3)

3. Développement Durable, Voirie

3.1. Pass Sud Charente : signature d'une convention

Jean-Jacques PUYDOYEUX informe que Pass Sud Charente est une association Loi 1901 basée à Rioux-Martin, dont le président est Gaël PANNETIER. C'est une association d'insertion qui permet à des adultes ayant connu des difficultés sociales d'envisager un retour à l'emploi.

La commune a déjà fait appel à cette association pour l'entretien de talus à Saint-Amant, pour le nettoyage des rues de Montmoreau.

Il précise que l'adhésion permettra de participer au conseil d'administration et ainsi avoir une voie délibérante.

Un montant de cotisation de 200€ sera déduit de la prochaine facture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à l'association Pass Sud Charente et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante. (D2021_2_4)

4. ASSAINISSEMENT

4.1. Tarif assainissement 2021 sur consommations 2020 (part communale)

Philippe MICHELET, adjoint en charge de l'Assainissement, informe que la plus grosse recette du budget annexe assainissement est la redevance payée par les usagers. En 2020, le tarif était de 2€/m³ d'eau consommée (à cela s'ajoute 0.25€ HT/m³ qui sont reversés à l'Agence de l'Eau).

Philippe MICHELET propose au conseil de ne pas appliquer d'augmentation du tarif d'assainissement, les finances du budget annexe étant saines et le contexte économique actuel étant difficile pour les ménages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif assainissement à 2€HT/m³ pour la commune. (D2020_5_5)

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Complexe sportif :

5.1.1. Retour sur la réunion du 20 janvier autour du projet de parcours sportif / voie verte

Jérôme DESBROSSE, vice-président de la commission Complexe Sportif, rappelle qu'a eu lieu une réunion avec différents partenaires. Ceux-ci vont aider les commissions Développement Durable et Complexe Sportif à intégrer le parcours dans le territoire et dans l'environnement naturel, notamment en faisant attention à préserver la biodiversité.

Étaient présents le SABV, l'AAPPMA, la Fédération de la pêche, Charente Nature, la Ligue de Protection des Oiseaux, et l'Office de la Biodiversité.

Un premier travail a été mené autour des actions à mettre en place afin de préserver cet espace naturel, tout en y intégrant un chemin pour les Montmoréliens.

Ils ont alerté sur un certain nombre de choses, notamment sur la réglementation. Par conséquent, le projet nécessitera peut-être d'un peu plus de temps.

Il annonce que des conventions vont être établies avec ces partenaires afin qu'ils puissent réaliser des inventaires et des diagnostics de la faune et de la flore existant avant de déterminer d'éventuelles contraintes à prendre en compte dans l'élaboration du projet qui devra être en adéquation avec le milieu. L'aménagement du pré du Moulin n'est donc pas encore clairement défini : mare, ruisseau, zone humide... Cela sera à définir à la suite de cela.

Il ajoute que tous ont trouvé ce projet très intéressant, d'autant plus qu'il est le seul de ce type sur le département.

- ❖ Myriam HUGUET souhaite savoir si ces conventions seront payantes.
 - ❖ Jérôme DESBROSSE répond qu'une ligne de 5 000 € a été inscrite au budget pour le projet pour d'éventuelles dépenses de ce type. Cependant il précise qu'être adhérent permet dans la plupart des de bénéficier de ces conventions sans contrepartie financière.
 - ❖ Corinne CHARRANNAT évoque les conventions cadre. Ainsi, tous les partenaires seraient engagés sur la continuité du projet, sur la phase d'étude, de construction, mais aussi sur de l'animation sur les années à venir. Certes, le projet se situe déjà sur une zone Natura 2000, mais cela intéresserait certains partenaires comme Charente Nature de profiter de ce projet pour mettre à jour leur inventaire. Etablir une telle convention leur permettrait également par la suite de réaliser des animations. En contrepartie, la mise à jour de l'inventaire pourrait ne pas être facturée.

Elle ajoute que c'est le même principe pour la LPO : s'ils viennent repérer les habitats existants et identifier les potentiels habitats à venir, par le biais d'aménagement de bosquets ou de zones humides, cela peut s'inscrire dans le cadre de leur opération « Refuge d'oiseaux » financé par la Région et par l'Europe. Ils pourront ainsi déployer leur programme d'intervention.
 - Jean-Jacques PUDOYEUX ajoute que ces conventions sécurisent l'engagement tant pour la commune que pour les partenaires.

Jérôme DESBROSSE annonce que le SABV sera un partenaire important, un réaménagement complet de la Tude est prévu par le syndicat rapidement. Il souhaite assurer une continuité écologique en supprimant certains ouvrages, en réalisant des contournements ou en construisant des passerelles. Ces travaux impacteront directement le projet qui tiendra ainsi compte de ces aménagements.

- ❖ Corinne CHARRANNAT explique qu'une rivière de contournement pour les remontées piscicoles va embellir le site et allonger la voie verte, cela aura un impact direct sur le projet.

Jérôme DESBROSSE fait un point sur le phasage du projet : la prochaine étape consiste en la signature de conventions, un travail de concertation avec le SABV, la rédaction d'un Avant-Projet Sommaire qui sera soumis à tous les partenaires qui devront faire part de leurs remarques. Un Avant-Projet Définitif sera alors réalisé puis déposé auprès de la DDT.

Il conclut sur le fait qu'une recherche de subvention sera à réaliser en parallèle.

5.1.2. Point d'étape sur l'enquête auprès de la population

Jérôme DESBROSSE annonce avoir recensé déjà environ 200 réponses au questionnaire en ligne, en rappelant que les urnes déposées chez les commerçants n'ont pas été ouvertes.

La majorité des personnes ayant répondu sont licenciées d'un club sportif et sont peu satisfaites du complexe actuel (état des équipements et qualité). Il ajoute que le manque d'éclairage extérieur a été également souligné de façon importante.

5.1.3. Inondations

Jérôme DESBROSSE souhaite évoquer les inondations actuelles. Il indique que le secteur étant plat, le niveau d'eau monte vite et descend vite, sans engendrer de dégâts particuliers.

Il prend pour exemple le plan d'eau de Saint-Yrieix, dont le chemin a déjà subi des submersions, sans pour autant avoir été endommagé.

5.2. Vidéosurveillance

Maximillian CARTER interroge M. le Maire sur l'avancée du projet de vidéosurveillance.

- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX informe que des rendez-vous sont prévus avec 3 entreprises pour réaliser des devis qui seront présentés au groupe de travail puis au conseil.
- ❖ Myriam HUGUET rappelle faire partie de ce groupe de travail et de ne pas avoir été conviée à la visite de la commune avec les gendarmes afin de recenser les points sensibles.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX déplore ces dysfonctionnements.

5.3. Urbanisme : étude pré-habitat menée par la CDC

Bernard HERBRETEAU, adjoint en charge de l'urbanisme, informe que la CDC a la compétence « Politique du logement et du cadre de vie ». Dans ce cadre-là, il précise que le conseil communautaire a missionné un bureau d'études afin qu'il réalise une étude pré-opérationnelle habitat sur le territoire. Cette étude s'inscrit dans une stratégie d'aménagement du territoire et d'attractivité des centres-bourgs. En fonction du diagnostic, la CDC orientera sa politique en matière d'habitat. Toutes les communes doivent se sentir concernées et doivent utiliser l'étude pour porter leurs projets éventuels en matière d'habitat.

Il mentionne qu'une réunion a eu lieu le 28/01 afin de présenter cette étude.

Il souhaite que plusieurs personnes (élus ou non) qui connaissent parfaitement leur secteur se portent volontaires.

De nombreux échanges ont lieu à ce sujet. La majorité des élus sont particulièrement étonnés de cette démarche qu'ils estiment intrusive et ne comprennent pas la finalité d'une telle étude.

M. le Maire pense que cette étude est liée au label « Petite ville de demain ».

Il est convenu que Christine VALEAU LABROUSSE sollicite Jean-Yves AMBAUD, président de la CDC, pour avoir plus d'explications sur l'objectif et le déroulement de cette étude, mais également sur sa compatibilité avec le RGPD.

Les élus ne souhaitent donc pas s'investir dans cette étude pour le moment.

5.4. Vie associative

Murielle HÉRAUD, adjointe en charge de la Vie Associative, fait un compte-rendu de la dernière réunion en précisant que ces points seront détaillés par mail aux élus :

- La salle des fêtes de Saint-Eutrope sera désormais gérée par la commune.
- Un forum associatif sera organisé le 18 septembre.
- Une participation au Téléthon est envisagée.

5.5. Projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Nonac

Olivier DEMESSEMAKERS informe qu'Anne DERASSE, propriétaire du château de Montmoreau a monté une association contre les parcs éoliens. Il estime que cela pourrait être intéressant que le conseil échange sur le sujet de l'éolien en général.

- ❖ Maximillian CARTER souhaiterait que le conseil soit informé de tout projet éventuel sur la commune, d'autant plus que cette dernière s'est engagée dans un projet de charte de développement durable.
 - M. le Maire annonce que de tels projets sont recensés au niveau de la CDC.

Ce sujet donne lieu à de nombreux échanges entre les élus.

5.6. Litige concernant un aménagement dans le bourg d'Aignes

Jean-Jacques PUYDOYEUX annonce qu'un marquage au sol sera réalisé et des plots seront installés afin de déporter les voitures et de protéger le mur de la maison de M. ORBAN. Cette opération représente un coût de 1 000 €.

S'agissant d'une route départementale, il précise qu'une convention doit être établie avec l'ADA. Ce point n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour, cela sera soumis au vote des élus lors du prochain conseil.

5.7. Travaux Rue du Champ de Foire

Corinne CHARRANAT souhaite savoir quand seront finis les travaux Rue du Champ de Foire qui est actuellement fermée à la suite d'un affaissement de la route.

- ❖ Bernard HERBRETEAU explique que dans un premier temps il a fallu trouver l'origine du problème. La commune a mandaté en urgence la SNATI afin de déboucher le réseau d'assainissement, sans y parvenir. Une autre entreprise a donc creusé afin de dégager le réseau d'assainissement. Un ancien puits a été découvert. Ce dernier avait été rebouché, ce qui a écrasé la canalisation d'assainissement. De gros travaux coûteux sur le réseau sont donc en cours de réalisation.
 - Philippe MICHELET craint que le réseau, déjà vétuste, soit en très mauvais état à d'autres endroits dans ce secteur et préconise un passage caméra afin de juger si des travaux de réfection sont à prévoir.
- ❖ Corinne CHARRANAT en profite pour demander s'il ne serait pas possible de profiter de ces travaux pour refaire entièrement la rue du Champ de Foire.
 - Bernard HERBRETEAU rappelle qu'un projet global d'aménagement a été souhaité par la majorité des élus et évoque le projet de déménagement de la caserne des pompiers d'ici quelques années. Par conséquent il préconise d'attendre.

5.8. Commission Finances

M. le Maire informe que la prochaine commission Finances aura lieu le 22 février à 20h, à Saint-Amant.

5.9. Offre de Mutuelle Santé aux agents

Jérôme DESBROSSE annonce être administrateur au Centre de Gestion et avoir assisté dernièrement à une réunion évoquant les mutuelles santé qui sont proposées aux collectivités.

Jérôme DESBROSSE félicite le fait qu'une commune propose aux agents une participation financière et souligne que cela sera bientôt obligatoire pour les collectivités.

Il ajoute que peu de commune du département y souscrivent et s'étonne que la commune n'en fasse pas partie.

- ❖ Marielle SÉBILLAUD explique qu'en effet, la commune ne dispose pas actuellement de mutuelle santé, mais que le Centre de Gestion a été mandaté pour lancer un appel d'offre. Une mise en application est prévue en 2022.
- ❖ Béatrice PIVETEAU rappelle qu'actuellement la commune verse une participation pour la prévoyance. Elle ajoute qu'en 2022 la commune devra alors se prononcer pour la mutuelle.

5.10. Proposition de la mise en place d'un Extranet

Jérôme DESBROSSE indique que la CDC met à disposition des élus un portail extranet sur lequel sont consultables divers documents.

Il propose que la commune dispose d'un tel outil pour faciliter la diffusion d'information.

- ❖ Muriel HÉRAUD estime l'envoi de mail suffisant.
- ❖ Maximilian CARTER explique qu'il serait plus facile d'avoir une plateforme spécifique afin de simplifier l'accès à l'information.

5.11. Inscriptions pour la vaccination COVID

Myriam HUGUET informe que le numéro de téléphone communiqué pour les inscriptions à la vaccination est erroné et que le site Doctolib, seul moyen d'inscription, est bloqué jusqu'au 28 février.

5.12. Dégradation de la maison de M. X

Béatrice PIVETEAU, vice-présidente du CCAS, interpelle Murielle HÉRAUD sur la situation de M. X. Une partie de sa maison fait déjà l'objet d'un arrêté de péril. Mais l'autre partie se dégrade désormais également, au point où il ne peut plus y habiter. Elle propose ainsi que l'autre partie de la maison en fasse l'objet également. Elle s'interroge sur la responsabilité de la commune en cas d'accident.

- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX informe que cette personne s'est engagée devant les élus et les pompiers à ne pas réintégrer cette maison. Il précise d'ailleurs que les pompiers n'ont pas voulu donner à la commune leur rapport faisant mention du risque d'écroulement de la maison.
- ❖ Hervé LABBÉ suggère d'envoyer un courrier à M. X afin de lui notifier les recommandations des pompiers et ses engagements.

Fin de la séance à 22h30